

## COMPTE RENDU REUNION DU 21 JANVIER 2014

Lors de cette réunion, le conseil municipal a :

- **Approuvé** l'avenant à la convention de déneigement (taux de la TVA) entre la commune de Montrigaud et M. André Marion agriculteur à Montrigaud et M. Aurélien JUNIER entrepreneur de travaux agricoles, demeurant à ROYBON ;
- **Décidé** de renouveler les contrats des agents, adjoints techniques territoriaux à temps non complet, pour 8h/semaine à compter du 19 mars 2014 jusqu'au 19 mars 2015, par 1 contre, 6 pour ; Mme Habrard n'ayant pas pris part au vote ;
- **Elu** Catherine HABRARD représentant titulaire à la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes et René BRET suppléant au même organisme ;
- **Nommé** à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2013, Yannick BORIX, régisseur des cartes de pêche de l'étang JOANNA-MARIA, Amélie BORIX, régisseur suppléant, Alexandra JASSOUD, régisseur suppléant, et fixé les indemnités qu'ils percevront ;
- **Adopté** le programme de voirie 2014 pour un montant de 70 570 € HT (chemin du cimetière, chemin des Cétées, chemin de la Rapée, chemin de Chambaran, du Cassot, CR 15 au village) et demandé au Conseil Général toutes les subventions possibles pour ce montant estimé ;
- **Accepté** le devis de la Société PROSTYL pour un montant de 465 € HT correspondant à la réparation d'un volet roulant à l'auberge ;
- **Accepté** le projet de déclassement d'une partie du chemin rural n°51 et son acquisition par Monsieur et Madame Guy DETREZ ou tout nouveau propriétaire de leurs parcelles, et la création d'un accès et son achat et/ou échange avec la commune après bornage, et **accepté** que le nécessaire soit fait pour la réalisation du bornage de l'accès à créer, des démarches administratives auprès d'un notaire, et le lancement de l'enquête publique pour ce projet ;
- **Donné** son accord au Maire pour l'établissement de la convention régissant les modalités de répartition de l'investissement pour les travaux des vestiaires au terrain de sports de Saint-Bonnet, soit une participation de 4 266,43 € pour la commune. Le montant global de l'opération (porté par la commune de St-Bonnet) était de 141 956 €, subventionné à 80 % ;
- **Adopté** la motion sur le projet d'implantation du Center-parc sur le bassin versant des sources de la commune et de la rivière Herbasse et présentant les inquiétudes du conseil municipal sur les risques potentiels de pollution pour les sources et les conséquences sur les débits de la rivière Herbasse (risques aussi bien en période d'étiage qu'en période de crues).